



Réf. Farde e-Assemblées : 2381326

N° OJ : 1

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS;

Vu la délibération n° 66 du Conseil de l'Action Sociale du 09/12/2020 adoptant le budget pour l'exercice 2021 du CPAS ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 09/12/2020 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

[Délibération CPAS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)